

# Information aux détenteurs de parts

## Désactivation de classes de parts de taille restreinte

### **CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.**

Siège social: 5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B72925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son propre nom et pour le compte de

### **CS Investment Funds 12**

Fonds commun de placement  
R.C.S. Luxembourg K671

### **CS Investment Funds 13**

Fonds commun de placement  
R.C.S. Luxembourg K681

(les «**fonds**»)

Nous informons les détenteurs de parts de la société que le conseil d'administration de la société (le «conseil d'administration») a décidé de désactiver les classes de parts suivantes (les «classes») des compartiments conformément au tableau ci-après à compter du 8 janvier 2021.

<b>Fonds</b>	<b>Nom du compartiment</b>	<b>Classe/Cla sses de parts</b>	<b>ISIN</b>
CS Investment Funds 12	Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Balanced EUR	CB	LU1546465318
CS Investment Funds 13	Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund	UAH	LU1144404347
CS Investment Funds 13	Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund	BH	LU0828912930
CS Investment Funds 13	Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund	IBH	LU0828913318
CS Investment Funds 13	Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund	UBH	LU1144404180
CS Investment Funds 13	Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund	EBH	LU0828913409

Le conseil d'administration estime que la désactivation des classes est dans l'intérêt des détenteurs de parts des classes dans la mesure où leur fortune nette actuelle n'atteint pas le niveau minimum nécessaire pour leur permettre d'être gérées de manière efficace d'un point de vue économique.

Plus aucune souscription de parts de classes des compartiments ne seront acceptées à compter de la date du présent avis.

Cependant, le rachat de parts de ces classes des compartiments restera autorisé jusqu'au 5 janvier 2021 à 15h00 (HEC).

Pour les détenteurs de parts qui n'auraient pas racheté leurs parts à cette date, le conseil d'administration procédera au rachat obligatoire des parts de classes des compartiments à la valeur nette d'inventaire par part calculée le 8 janvier 2021.

Sous réserve des conditions applicables, le mécanisme de «single swing pricing» s'appliquera conformément aux dispositions du prospectus correspondant.

Le paiement du produit des rachats découlant de la procédure de rachat obligatoire sera effectué à la date de valeur du 14 décembre 2020 respectivement le 11 janvier 2021 (la «date de paiement») pour le compartiment CS Investment Funds12 Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Balanced EUR dans la monnaie de référence de les classes de parts concernées.

Les coûts et frais éventuellement encourus dans le cadre du rachat obligatoire seront supportés par la société de gestion.

Les détenteurs de parts doivent être conscients du fait que le rachat obligatoire des classes pourrait avoir des incidences fiscales. Nous invitons les détenteurs de parts qui auraient un doute quant à leur situation fiscale à consulter leur propre conseiller fiscal s'agissant des incidences fiscales luxembourgeoises ou autres.

Luxembourg, le 10 décembre 2020

Le conseil d'administration de la société de gestion,  
au nom des fonds